



Résolution de l'Assemblée de l'Association AVV¹
et du conseil de surveillance de l'AVV GmbH²,
soutenue par le Conseil de l'Euregio Meuse-Rhin

13.02.2004

**Concerne : La création de liaisons ferroviaires directes à partir de la région
d'Aix-la-Chapelle à destination du nouvel arrêt « Aéroport Cologne-Bonn »**

À partir du 13 juin 2004, l'aéroport de Cologne-Bonn sera relié au réseau ferroviaire de la Deutsche Bahn grâce à un circuit construit récemment.

L'Assemblée de l'Association AVV et le conseil de surveillance de l'AVV GmbH s'étonnent des projets actuels de la Deutsche Bahn AG de ne pas relier directement la région d'Aix-la-Chapelle à l'aéroport de Cologne-Bonn par une ligne ferroviaire. Cette décision contredit les impératifs de transports et d'infrastructure sous-jacents à une interconnexion performante entre les différents réseaux de transports.

Le bassin économique EUREGIO Meuse-Rhin et l'un des principaux axes de transports européens seraient ainsi isolés de l'un des aéroports allemands les plus importants. Cette absence de connexion se situe aux antipodes des planifications émises jusqu'à présent par les chemins de fer allemands. M. Mehdorn, Président du Conseil d'administration de la Deutsche Bahn AG, a en effet annoncé une « ligne AirportExpress » entre Aix-la-Chapelle et Siegen à M. Horstmann, ministre des Transports du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, pas plus tard qu'en mai 2003. Le département DG Regionalbahn Rheinland GmbH n'a lui non plus jamais remis en question cette connexion jusqu'au printemps 2003.

Les investissements des autorités publiques, d'un montant de quelque 530 millions d'euros, se justifient uniquement s'ils permettent d'obtenir les effets requis en termes de transports. Cet objectif ne peut être atteint à défaut d'une liaison directe dans les régions des trois frontières.

L'Assemblée de l'Association AVV et le conseil de surveillance de l'AVV GmbH appellent la Deutsche Bahn AG à réaliser dans les meilleurs délais les conditions techniques et infrastructurelles nécessaires à une connexion :

- a) de l'EUREGIO Meuse-Rhin par l'une des liaisons internationales (ICE/Thalys) ;
- b) de la Fédération des transports d'Aix-la-Chapelle par une ligne RegionalExpress ; et
- c) de la région de Düren par un tram.

L'Assemblée de l'Association AVV et le conseil de surveillance de l'AVV GmbH appellent en outre les autorités compétentes et les responsables à s'atteler à une mise en œuvre rapide des liaisons directes.

Aix-la-Chapelle, le 13 février 2004

[signature]
Joseph Krott
Président de l'Assemblée de l'Association AVV

[signature]
Willi Paffen
Président du conseil de surveillance de l'Aachener
Verkehrsverbund GmbH

¹ AVV : Aachener Verkehrsverbund → Fédération des transports d'Aix-la-Chapelle

² GmbH : Gesellschaft mit beschränkter Haftung → Société à responsabilité limitée